

SANTÉ SEXUELLE Suisse
SEXUELLE GESUNDHEIT Schweiz
SALUTE SESSUALE Svizzera

Fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive
Schweizerische Stiftung für sexuelle und reproduktive Gesundheit
Fondazione svizzera per la salute sessuale e riproduttiva

Qualité du titre professionnel **Cadre de référence et recommandations pour les professionnel.le.s, les services employeurs et les institutions mandantes**

«Spécialiste en santé sexuelle»
éducation - formation - conseil
TITRE PROFESSIONNEL SANTÉ SEXUELLE SUISSE

www.sante-sexuelle.ch
info@sante-sexuelle.ch

www.sexuelle-gesundheit.ch
info@sexuelle-gesundheit.ch

www.salute-sessuale.ch
info@salute-sessuale.ch

| SEXUAL HEALTH Switzerland is accredited member of IPPF | International Planned Parenthood Federation | www.ippf.org |

PREAMBULE ET CONTEXTE

SANTÉ SEXUELLE Suisse est la Fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive ainsi que pour les droits sexuels. Elle est le membre suisse de l'IPPF¹ et l'organisme faîtière des centres de santé sexuelle et de planning familial, des services d'éducation sexuelle et des associations professionnelles de la santé sexuelle en Suisse². Elle est partenaire de l'Office Fédéral de la santé publique.

SANTÉ SEXUELLE Suisse travaille depuis de nombreuses années à la garantie de la qualité des prestations en santé sexuelle, notamment par son engagement dans la formation de base et continue des professionnel.le.s de ce domaine. Dans ce cadre, et en collaboration étroite avec les services affiliés et les associations professionnelles, elle est partenaire des Hautes Ecoles de Suisse³ pour la mise sur pied et le développement des formations en santé sexuelle.

Dès 2003 elle délivre au niveau national les titres professionnels PLANeS⁴ qui attestent d'une spécialisation soit en conseil psychosocial soit en éducation dans le domaine de la santé sexuelle. Depuis 2013, et sur la base d'un nouveau curriculum, elle délivre le titre professionnel SANTÉ SEXUELLE Suisse qui atteste de la qualification requise pour travailler autant dans le domaine du conseil psychosocial que de l'éducation en santé sexuelle.

¹ IPPF : International Planned Parenthood Federation

² ARTCOSS : Association romande et tessinoise des conseillères et conseillers en santé sexuelle www.artcoss.ch / ARTANES : Association romande et tessinoise des éducatrices/teurs, formatrices/teurs en santé sexuelle et reproductive www.artanes.ch

/ Faseg : Fachverband sexuelle Gesundheit in Beratung und Bildung www.faseg.ch

³ En Suisse latine : UNIGE, UNIL, Cefoc de la HETS de Genève. En Suisse alémanique : HSLU Lucerne

⁴ Ancienne dénomination de SANTÉ SEXUELLE Suisse

SANTÉ SEXUELLE Suisse occupe en Suisse une position qui lui permet de garantir dans l'ensemble du pays :

- une expertise de plus de 20 ans dans les domaines de la santé sexuelle ;
- l'intégration dans un réseau national et international d'expert.e.s en matière de santé sexuelle et de droits sexuels ;
- la mise en réseau des actrices et acteurs suisses de la santé sexuelle ;
- la coordination du développement des prestations de santé sexuelle en Suisse ;
- le développement d'offres de formations continues, de ressources et de critères de qualité pour les professionnel.le.s et les prestations en santé sexuelle.

C'est à ce titre qu'elle émet le présent cadre de référence qui contient des recommandations pour soutenir à long terme la qualité du titre professionnel SANTÉ SEXUELLE Suisse.

SANTÉ SEXUELLE Suisse
SEXUELLE GESUNDHEIT Schweiz
SALUTE SESSUALE Svizzera

Fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive
Schweizerische Stiftung für sexuelle und reproduktive Gesundheit
Fondazione svizzera per la salute sessuale e riproduttiva

Titre professionnel SANTÉ SEXUELLE Suisse Profil

«Spécialiste en santé sexuelle»
éducation - formation - conseil
TITRE PROFESSIONNEL SANTÉ SEXUELLE SUISSE

www.sante-sexuelle.ch
info@sante-sexuelle.ch www.sexuelle-gesundheit.ch
info@sexuelle-gesundheit.ch www.salute-sessuale.ch
info@salute-sessuale.ch

| SEXUAL HEALTH Switzerland is accredited member of IPPF | International Planned Parenthood Federation | www.ippf.org |

TITRE PROFESSIONNEL SANTÉ SEXUELLE Suisse

Des professionnel.le.s qualifié.e.s – une plus-value pour la qualité

La formation des professionnel.le.s de l'éducation et du conseil en santé sexuelle est centrale pour la qualité des prestations. Les approches en matière de santé sexuelle sont exigeantes. Elles doivent permettre de répondre adéquatement à l'évolution rapide de la société ainsi qu'à la diversification des problématiques, tout en tenant compte de la sensibilité du thème. Les professionnel.le.s de la santé sexuelle ont besoin de solides connaissances et compétences croisées, issues à la fois des domaines de la médecine, de la biologie, de l'éthique, du droit, de la psychologie, de la pédagogie, de la sociologie ou encore de la promotion de la santé et de la prévention. Pour répondre au mieux aux besoins des différents publics, ils/elles doivent pouvoir compter sur une solide formation de base mais aussi pouvoir bénéficier d'un perfectionnement professionnel adapté.

Le titre professionnel SANTÉ SEXUELLE Suisse – Un gage de qualité.

En Suisse latine, SANTÉ SEXUELLE Suisse décerne le titre professionnel de « Spécialiste en santé sexuelle, éducation-formation-conseil » ou «Specialista in salute sessuale, educazione-formazione-consulenza », à l'issue de la réussite du parcours de formation requis dans le cadre du Diploma of advanced studies (DAS) en santé sexuelle⁵, organisé conjointement par les Universités de Genève et Lausanne, le Cefoc (centre de formation continue) de la HETS de Genève et SANTÉ SEXUELLE Suisse.

⁵ <http://www.hesge.ch/hets/formation-continue/formations-postgrade/das/das-en-sante-sexuelle-interventions-education-et-conseil>

⁶ HSLU Lucerne <https://www.hslu.ch/de-ch/soziale-arbeit/weiterbildung/studienprogramm/mas/sexuelle-gesundheit/>

En Suisse alémanique, SANTÉ SEXUELLE Suisse décerne le titre professionnel de « Fachperson sexuelle Gesundheit in Bildung und Beratung », à l'issue de la réussite des deux premiers CAS nécessaires à l'obtention du Master of advanced studies (MAS) Sexuelle Gesundheit im Bildungs-, Gesundheits- und Sozialbereich de la Haute Ecole de Lucerne⁶.

Le titre professionnel SANTÉ SEXUELLE Suisse certifie la réussite d'un parcours de formation de niveau Haute Ecole Suisse ou équivalent qui :

- se base sur les droits sexuels et une approche holistique de la santé sexuelle⁷ ;
- intègre à la fois les connaissances scientifiques actuelles et l'expérience des terrains ;
- assure les connaissances et compétences de base⁸ pour intervenir en tant que spécialiste dans le domaine du conseil et/ou de l'éducation en santé sexuelle.
- correspond aux exigences de qualité et de professionnalisme requises par les prestations en santé sexuelle.

Il atteste de la qualification nécessaire pour le travail en conseil psychosocial et en éducation dans le domaine de la santé sexuelle et contribue à la garantie de la qualité des prestations en santé sexuelle, autant pour les organisations ou services actifs dans le domaine que pour celles et ceux qui délivrent des mandats de prestations.

⁷ Selon la définition de la santé sexuelle de l'OMS

⁸ Référentiels de métiers et descriptifs de compétences https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2014/07/R%C3%A9f%C3%A9rentiel-de-comp%C3%A9tences_WEB.pdf
Kompetenzprofil für die Erlangung des Fachtitels https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2014/07/SEXUELLE-GESUNDHEIT-Schweiz_Fachtitel_Kompetenzprofil.pdf

Les anciens titres professionnels PLANeS de « Conseillère-Conseiller en santé sexuelle et reproductive », « Éducatrice-Formatrice/Éducateur-Formateur en santé sexuelle et reproductive », « Fachfrau/Fachman in sexuelle und reproduktive Gesundheit » und « SexualpädagogIn » délivrés jusqu'en 2013 restent valables, tout comme les équivalences de ces titres.

En Suisse, de nombreux centres de santé sexuelle et planning familial et services d'éducation sexuelle privilégient l'engagement de professionnel.le.s au bénéfice du titre SANTÉ SEXUELLE Suisse. En Suisse latine, un tel titre -ou son équivalence- est en principe requis pour être engagé.e dans un centre de santé sexuelle et de planning familial ou dans un service assurant l'éducation sexuelle.

SANTÉ SEXUELLE Suisse
SEXUELLE GESUNDHEIT Schweiz
SALUTE SESSUALE Svizzera

Fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive
Schweizerische Stiftung für sexuelle und reproduktive Gesundheit
Fondazione svizzera per la salute sessuale e riproduttiva

Qualité à long terme Principes, cadre de référence et recommandations

«Spécialiste en santé sexuelle»

éducation - formation - conseil

TITRE PROFESSIONNEL SANTÉ SEXUELLE SUISSE

www.sante-sexuelle.ch
info@sante-sexuelle.ch

www.sexuelle-gesundheit.ch
info@sexuelle-gesundheit.ch

www.salute-sessuale.ch
info@salute-sessuale.ch

| SEXUAL HEALTH Switzerland is accredited member of IPPF | International Planned Parenthood Federation | www.ippf.org |

QUALITE DU TITRE A LONG TERME

L'évolution rapide de la société, la diversification des problématiques ainsi que la sensibilité des questions liées à la sexualité et à la santé sexuelle exigent non seulement de la part des professionnel.le.s une solide formation de base mais aussi une pratique professionnelle régulière ainsi qu'un perfectionnement professionnel adapté et ce, tout au long de la vie professionnelle.

Le suivi de la qualité du titre professionnel est étroitement lié aux principes suivants :

Une pratique professionnelle régulière

Dans les domaines de l'éducation et du conseil en santé sexuelle, une pratique professionnelle régulière est nécessaire au maintien et au développement des compétences professionnelles. Une telle pratique permet de rester en contact avec la réalité des bénéficiaires et d'adapter l'approche professionnelle à l'évolution des besoins.

Un perfectionnement professionnel régulier

Le perfectionnement professionnel est indispensable pour garantir le niveau de compétences requis des professionnel.le.s du domaine. Le perfectionnement professionnel devrait se décliner sous différentes formes : la formation continue, la supervision et l'intervision.

Afin de donner des repères aux professionnel.le.s en santé sexuelle, aux services employeurs ainsi qu'aux institutions qui délivrent des mandats de prestations, SANTÉ SEXUELLE Suisse développe ci-après des critères qui permettent d'évaluer à plus long terme la qualité du titre professionnel. Ils comprennent des recommandations d'ordre quantitatif et qualitatif pour la pratique et le perfectionnement professionnels.

Ces recommandations se basent sur la longue expérience du réseau professionnel et des services de Suisse latine. Elles constituent un cadre de référence vers lequel professionnel.le.s, services employeurs et institutions mandantes devraient idéalement tendre pour soutenir la qualité des compétences professionnelles et, partant, la qualité des prestations en santé sexuelle.

L'organisation des prestations et des services en santé sexuelle diffèrent cependant largement en Suisse selon les régions, la mise en application des recommandations de ce cadre de référence pourra prendre des formes différentes selon les réalités régionales.

CADRE DE REFERENCE POUR LA QUALITE DU TITRE A LONG TERME

Pratique professionnelle en conseil et éducation en santé sexuelle

Une pratique professionnelle régulière dans les différents contextes d'intervention du conseil psychosocial et de l'éducation en santé sexuelle est centrale pour le maintien des compétences professionnelles.

Recommandations

- Une personne au bénéfice du titre SANTÉ SEXUELLE Suisse devrait développer de l'expérience professionnelle autant en conseil qu'en éducation.
- Une personne au bénéfice du titre SANTÉ SEXUELLE Suisse qui n'aurait aucune pratique professionnelle régulière dans les 3 ans qui suivent son obtention devrait suivre un nouveau stage pratique dans le domaine de la santé sexuelle.
- Une personne au bénéfice du titre SANTÉ SEXUELLE Suisse qui n'aurait de pratique professionnelle régulière que dans un des contextes d'intervention de la santé sexuelle (éducation ou conseil) dans les 5 ans qui suivent son obtention devrait suivre un nouveau stage pratique dans le contexte d'intervention non pratiqué.
- Le stage devrait permettre d'identifier les lacunes éventuelles et de développer les mesures de mise à niveau des connaissances et compétences.
- Dans ce sens, les centres de conseil et d'éducation en matière de santé sexuelle devraient permettre l'accueil de personnes qui souhaitent effectuer des stages pour maintenir à jour leurs acquis.

⁹ Voir à ce sujet le référentiel de compétences et de métier d'ARTCOSS et ARTANES https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2014/07/R%C3%A9f%C3%A9rentiel-de-comp%C3%A9tences_WEB.pdf

Perfectionnement professionnel

Le perfectionnement professionnel relève de la responsabilité du/de la professionnel.le et doit être soutenu par les services employeurs. Il peut prendre différentes formes :

Formation continue

Elle permet un approfondissement et une mise à jour des domaines traités dans le cadre de la formation de base ainsi que le développement de connaissances et de compétences liées à de nouvelles thématiques émergentes, à de nouveaux besoins des professionnel.le.s ou des services employeurs. Elle peut être demandée par le/la professionnel.le ou le service employeur.

Recommandations

La participation à des cours, colloques, conférences, etc. qui renforcent les connaissances et compétences professionnelles⁹ pour travailler dans le domaine de l'éducation ou du conseil en santé sexuelle devrait être régulière.

- Les professionnel.le.s actifs/actives dans les deux contextes d'intervention (conseil et éducation) devraient suivre des formations continues qui leur permettent de garder leurs connaissances et compétences à jour dans les deux contextes.

ainsi que le Kompetenzprofil für Fachtitel de SANTÉ SEXUELLE Suisse https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2014/07/SEXUELLE-GESUNDHEIT-Schweiz_Fachtitel_Kompetenzprofil.pdf

– Dans les dix premières années de pratique, le/la professionnel.le devrait suivre au moins 3 journées de formation continue par année¹⁰. Par la suite, les exigences en formation continue pourront être dégressives en fonction des années d'expérience pratique.

– Dans les dix premières années de pratique, l'accent devrait être mis sur le renforcement des connaissances et des compétences professionnelles et les formations continues devraient être prioritairement suivies dans le cadre des offres du réseau professionnel de la santé sexuelle :

- > Formations et/ou colloques des associations professionnelles ARTCOSS, ARTANES et faseg : offres ciblées sur les besoins spécifiques des professionnel.le.s en santé sexuelle ;
- > Formations et/ou colloques nationaux ou régionaux mis sur pied par SANTÉ SEXUELLE Suisse ;
- > Formations et/ou colloques des services de santé sexuelle, planning familial et éducation sexuelle dans les différents cantons¹¹ ;
- > Formations et/ou colloques mis sur pieds par le réseau médical spécialisé en santé sexuelle ;
- > Formations et /ou colloques mis sur pieds par le réseau VIH/Sida¹² .

– La santé sexuelle est également transversale à un nombre important de domaines. En fonction de l'évolution des besoins liés aux différentes thématiques et aux partenariats propres des services, des formations développées dans des réseaux partenaires peuvent s'avérer utiles aux professionnel.le.s du conseil et de l'éducation en santé sexuelle. Par exemple et de manière non exhaustive, les formations, colloques ou perfectionnements proposés dans le cadre des :

- > Réseaux de promotion de la santé et de la prévention ;

- > Réseaux sanitaire et médical ;
- > Réseaux violences et prévention des abus et violences sexuelles ;
- > Réseaux santé psychique ;
- > Réseaux éducation ;
- > Réseaux des droits humains et des droits de l'enfant ;
- > Réseaux de l'égalité entre hommes et femmes ;
- > Réseaux diversité des identités de genre et des orientations sexuelles ;
- > Réseaux sexualité et handicap ;
- > Réseaux migration ;
- > Formations continues des Hautes Ecoles spécialisées et Universités dans divers domaines touchant à la santé sexuelle ;
- > Etc.

Supervision

Elle vise à fournir aux professionnel.le.s l'encadrement nécessaire pour parvenir à la maîtrise de l'intervention professionnelle avec l'aide d'un.e professionnel.le expérimenté.e extérieur.e et spécifiquement formé.e à la supervision. Elle peut être individuelle ou de groupe et permet :

- d'échanger avec des collègues sur l'organisation du travail et sa propre pratique et de rechercher de nouvelles pistes de travail lors d'une situation bloquée, complexe ou particulière ;
- d'approfondir une dimension spécifique de la pratique lors de l'identification de difficultés ou d'un sujet qui touche personnellement un.e professionnel.le ;

¹⁰ Idéalement, et en regard de la sensibilité du thème, la participation aux activités de perfectionnement professionnel ne devrait pas être dépendante du taux d'engagement

¹¹ Répertoire des services de santé sexuelle/planning familial et éducation sexuelle : <https://www.sante-sexuelle.ch/fr/centres-de-conseil/>

¹² Répertoire des centres de conseil et de dépistage VIH : <http://www.aids.ch/fr/nos-activites/consultation/centres-depistage.php>

- de soutenir l’acquisition d’habiletés ou de techniques nécessaires à l’intervention ;
- auprès d’un nouveau public ou sur une nouvelle problématique.

Recommandations

- Les professionnel.le.s en santé sexuelle devraient participer à des supervisions régulières obligatoires avec un.e professionnel.le externe formé.e à la supervision.
- Une vingtaine d’heures de supervision par année sont recommandées¹³.
- En cas de problèmes particuliers, la supervision devrait être renforcée sur la période nécessaire.

Intervision

Elle poursuit les mêmes objectifs que la supervision mais sans regard professionnel externe à l’équipe. Elle peut s’organiser formellement ou informellement à l’interne des équipes.

Recommandation

- > Les professionnel.le.s rattaché.e.s à un service et travaillant en équipe devraient bénéficier d’intervisions d’équipe régulières ou selon les besoins.

¹³ Idéalement, et en regard de la sensibilité du thème, le nombre d’heures de supervision ne devrait pas être dépendant du taux d’engagement mais être adapté aux besoins des professionnel.le.s

RECOMMANDATIONS AUX PROFESSIONNEL.LE.S ET AUX EMPLOYEURS

Recommandations aux professionnel.le.s en santé sexuelle

Le perfectionnement professionnel relève de la responsabilité du/de la professionnel.le qui doit veiller à la mise à jour et au développement de ses connaissances et compétences professionnelles. SANTÉ SEXUELLE Suisse recommande à tout.e professionnel.le actif/active dans le domaine de la santé sexuelle:

- l'actualisation des connaissances nécessaires au domaine d'intervention par le suivi régulier de formations continues ;
- la participation régulière à des supervisions d'équipes ou individuelles ;
- la participation régulière à des interventions avec ses collègues de travail.

Recommandations aux services employeurs et aux institutions mandantes

Pour contribuer significativement à la qualité des prestations fournies dans les consultations en santé sexuelle et reproductive ainsi qu'en éducation sexuelle, SANTÉ SEXUELLE Suisse recommande ce qui suit aux employeurs des services concernés ainsi qu'aux institutions mandantes :

- engager des professionnel.le.s au bénéfice du titre professionnel délivré ou reconnu par SANTÉ SEXUELLE Suisse pour assurer les activités de conseil et d'éducation en santé sexuelle ;
- demander aux collaborateurs et collaboratrices actifs dans le conseil et l'éducation en santé sexuelle sans être pas au bénéfice du titre professionnel SANTÉ SEXUELLE Suisse ou d'un parcours jugé équivalent, d'entreprendre les compléments nécessaire à son obtention ;

- développer des politiques de soutien à la formation continue qui permettent aux professionnel.le.s de la santé sexuelle de maintenir à jour leurs connaissances et compétences et d'en développer de nouvelles, nécessaires à l'évolution de leur profession ;
- mettre sur pied des supervisions d'équipes et/ou individuelles ainsi que des interventions et favoriser l'accès à de telles offres pour leurs professionnel.le.s ;
- développer un système d'accompagnement des nouveaux collaborateurs/trices pour leur permettre de se familiariser avec le domaine et l'environnement spécifique au travail ainsi qu'avec les exigences et les contraintes de la pratique professionnelle (période d'immersion) ;
- permettre l'accueil de personnes détentrices du titre SANTÉ SEXUELLE Suisse qui souhaitent effectuer des stages pour mettre à jour leurs acquis.